

La gestion des fichiers ACK

La gestion des fichiers acquit dans le PES V2 (fichiers ACK)

1. Le principe

Chaque transmission de flux PES V2 à destination d'Hélios génère une preuve de dépôt. Cette preuve est matérialisée par la mise à disposition d'un fichier d'acquittement (flux ACK) pour l'ordonnateur, que seul ce dernier peut récupérer.

Le comptable n'a pas accès à ce fichier d'acquittement et n'en a pas connaissance.

- Si l'ordonnateur utilise un tiers de télétransmission (TdT), ce fichier ACK est récupéré automatiquement par le TdT.
- Si l'ordonnateur utilise le portail de la DGFIP, il doit aller le chercher sur la passerelle de transmission, réception de fichiers.

2. L'intérêt

Un fichier d'acquittement est un fichier XML qui indique si le fichier PES V2 transmis est valide. Ce n'est pas un simple accusé de réception mais un bilan de l'intégration dans Hélios. Les mails reçus automatiquement par la collectivité ne doivent plus être pris en compte car ils ne constituent pas une preuve de réception dans Hélios.

Un ACK OK signifie que le fichier est valide, il est donc intégré dans Hélios.

un ACK KO signifie que le fichier est non valide, il ne sera pas intégré dans Hélios.

3. L'obligation de récupérer le fichier ACK

Les collectivités devraient récupérer tous les fichiers ACK. (...)

Quand la collectivité utilise la signature électronique, la récupération du fichier ACK est indispensable. C'est en effet la seule façon de s'assurer que les flux ont bien été intégrés dans Hélios.

4. Procédure de Récupération d'un fichier d'acquittement sur la passerelle DGFIP

A l'issue de la connexion au portail, la collectivité retourne sur " passerelle de transmission " comme pour l'envoi des fichiers. Un clic sur " réception de fichiers " (en haut à gauche) permet alors d'accéder à une interface avec les fichiers ACK reçus. Ces fichiers doivent absolument être téléchargés, par un clic droit " enregistrer la cible sous " dans un dossier préalablement créé à cet effet.

En aucun cas ils ne doivent être ouverts directement sur le portail par un clic gauche.

Ces fichiers restent disponibles en téléchargement 7 jours sur le portail. (...)

La dénomination du fichier ACK, reprend le nom du fichier émis, avec un suffixe ACK, et l'état de l'acquittement : OK ou KO.

5. Lecture du fichier ACK après enregistrement dans un dossier dédié

(...)La lecture du fichier ACK permet de connaître l'état des différents domaines concernés. La collectivité saura si le bordereau et les pièces jointes sont arrivés ou non dans Hélios. La collectivité peut dès lors corriger aussitôt les anomalies dans son logiciel financier et générer un nouveau flux qu'elle déposera sur Hélios via la Passerelle ou le TDT. Un nouveau fichier d'acquittement lui sera alors adressé.

Pour plus d'informations, consulter les pièces jointes :

- Gestion des fichiers ACK ;
- Liste des anomalies.